



PREAMBULE

Le système de messagerie informatique mis en œuvre à France 3 est désormais utilisé et reconnu comme un outil de communication courante. L'utilisation qui en est faite ne peut qu'être appelée à se développer.

Suite à la demande exprimée par les partenaires sociaux d'accéder à ce moyen de communication, la direction a souhaité y répondre positivement à l'occasion de l'installation des services dans la Maison de France Télévision.

C'est pourquoi la direction de France 3 et les organisations syndicales sont convenues de formaliser dans le présent accord les règles régissant, de part et d'autre, l'accès au réseau.

Article 1 : L'accès au réseau de messagerie interne de France Télévision est ouvert aux partenaires sociaux de France 3 qui le souhaitent. Il s'agit des organisations syndicales et du CCE.

Les comités d'établissement qui en feront la demande pourront également être connectés.

Les syndicats de Journalistes pourront accéder au service de la messagerie à partir de l'équipement informatique mis à la disposition des organisations syndicales.

Article 2 : Les fonctionnalités assurées par le réseau sont les suivantes :

***Administration des postes de travail**

- le chargement et la mise à jour des logiciels implantés sur les PC,
- les travaux de maintenance et de dépannage de 1^{er} degré,
- la sauvegarde périodique des fichiers sur commande de l'utilisateur.

***Services de messagerie**

- diffusion de l'information syndicale et sociale sur un canal identifié par l'attribution d'un dossier partagé MS Mail pour chaque organisation syndicale, le comité central d'entreprise et les comités d'établissement. Ce dossier permettra à chaque collaborateur relié au réseau de consulter à son gré les informations y figurant,
- la réception des informations diffusées par la direction de France 3 sur l'ensemble du réseau national ou local,
- la possibilité d'adresser et de recevoir des messages de tous les postes reliés au réseau.

Société Nationale de Télévision France 3
Groupe France Télévision

7, Esplanade Henri de France 75907 Paris Cedex 15 Tél 01 56 22 30 30 e-mail : com@france3.fr
S.A. au capital de 190 250 500 F n° SIREN 327 181 715 RCS Paris TVA FR 23 327 181 715

JPG
G.O.P.V.
MA
w/s 77.

Article 3 : La direction de France 3 s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans les fichiers sauvegardés sur les postes de travail concernés et auxquelles elle aurait accès lors des opérations liées à l'administration des postes de travail.

Article 4 : Les signataires s'engagent à ce que la diffusion de l'information syndicale ne s'opère que par le dossier partagé nominatif attribué à chacune des instances et en aucun cas par la diffusion massive de messages individualisés.

Fait à Paris, le - 1 JUIL. 1998

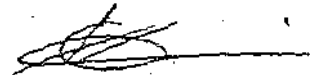
Les organisations syndicales

Le Directeur Général

Pour la CFDT

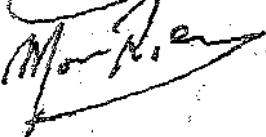


P. CONSTANT



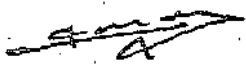
Philippe LEVRIER

Pour la CFTC



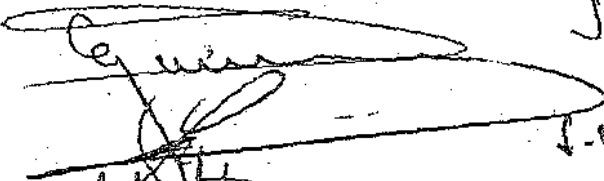
MARIO RISI

Pour le SNPCA



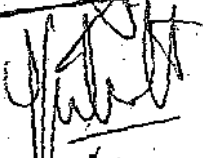
GILLES ORSAT

Pour la CGT



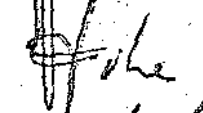
JP Gamin

Pour FO



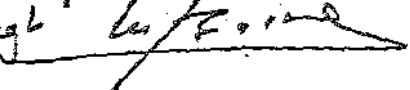
J. MURRAY

Pour le SNJ



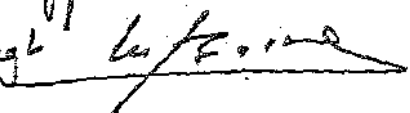
Y. Gerbault

Pour le SRCTA



Michel FABRE

Pour le syndicat des journalistes



Michel BARRE